



Extrait du Registre des Délibérations du Bureau

Séance du 22 JUIN 2026

20260622_B03- RESIDENCE ST GEORGES GARDEN – Acquisition en VEFA de 8 logements PLS hors cadre du PRU – 3 rue St Georges Garden à Limoges – Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 722 400,00 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux du livret A +1.11 % (OP 720)

Le Bureau de Limoges habitat s'est réuni le lundi 22 juin 2026 à 10 heures dans les locaux du Siège, 224 rue François Perrin à Limoges.

Etaient présents :

Monsieur Henry BRUNEAU, Président

Madame Véronique BOUTIN, Vice-présidente

Messieurs Jean-Luc BONNET, Jean-Marie JAVELON, Dominique RENAUDIE et Xavier TRACOU, Administrateurs

Madame Aya Ekoun Debora KOUAKOU, Administratrice

Madame Céline MOREAU, Directrice générale

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur BRUNEAU, Président.

Vu le Code de la Construction et de l'habitation, et notamment son article R421-16,
 Vu l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements, 3 rue St Georges Garden à Limoges,
 Vu l'offre de prêt formulée par la Caisse des Dépôts et Consignations (Banque des Territoires) pour un montant total de 722 400,00 €,
 Vu le rapport présenté,

Le Bureau délibère,

- Article 1 : 3 lignes de prêts pour un montant total de 722 400,00 €, destiné à financer l'acquisition en VEFA de 8 logements PLS hors cadre du P.R.U. à Limoges, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- o Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt :	COMPLEMENTAIRE AU PLS
Montant :	194 266 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De - 3% à 0.5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

- o Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt :	PLS
Montant :	217 467 euros
Durée de la phase d'amortissement :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -3% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

o Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt :	PLS FONCIER
Montant :	310 667 euros
Durée de la phase d'amortissement :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt +1,11% . Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.
Typologie Gissler :	1A
Profil d'amortissement :	Echéance prioritaire (intérêts différés) : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.
Modalité de révision :	« Double révisabilité » (DR)
Taux de progressivité des échéances :	De -3% à 0,5% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A

- Article 2 : Autorise la Directrice générale de LIMOGES HABITAT à signer le contrat devant régler les conditions de ces prêts, la ou les demandes de versements de fonds, les conventions de garantie de remboursement à intervenir entre Limoges Métropole - Communauté urbaine, la Commune de LIMOGES et LIMOGES HABITAT, et à réaliser tous les actes de gestion utiles afférents à ces prêts.

Formalités de publicité effectuées
le **29 JUIN 2026**

Pour extrait conforme,
Limoges, le **29 JUIN 2026**
LE PRESIDENT
Henry BRUNEAU

